



Rapport d'activités 2019



TABLE DES MATIÈRES

Édito	3
1. À propos de l'OCAM	
Qui sommes-nous ?	4
Mission, vision et valeurs	5
Que faisons-nous ?	6
Cadre légal	7
Personnel	9
Les départements	10
Fonctionnement transversal	13
2. Statistiques	
Chiffres : documents traités	15
Mesures administratives individuelles	17
3. Événements marquants en 2019	
Niveaux de la menace dans nos pays voisins	18
La participation des CPAS aux CSIL-R n'est pas compromise après l'annulation de « l'obligation d'information active »	19
Juin 2019 : retour de 6 mineurs d'une zone de conflit djihadiste	19
Situation en Syrie : la chute de Baghouz en mars et l'Opération « Source de paix » en octobre 2019	20
4. OCAM Highlights 2019	21
5. Stratégie & planification pour 2020	23
6. Tendances : perspectives pour 2020	
Niveau de la menace en Belgique	24
Extrémisme de droite	24
La menace émanant de l'EI n'a pas disparu	25
Les détenus radicalisés dans les prisons belges	25
Les détenus terroristes et radicalisés après leur libération	26
Abréviations	27

ÉDITO



Cher lecteur,

La transparence est l'une des valeurs fondamentales de l'OCAM. Le rapport d'activités nous offre chaque année l'opportunité de réaliser cet engagement.

Sous la pression de la menace terroriste majeure, les tâches et les responsabilités, les services d'appui et le cadre du personnel de l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace ont été sensiblement élargis ces dernières années.

Heureusement, la menace est désormais moindre, mais elle est devenue plus diffuse, ce qui ne facilite pas la tâche des services. La réponse ne peut être qu'une approche holistique. Sur le plan structurel et réglementaire, les bases d'une telle approche multidisciplinaire et multi-institutionnelle ont été posées ces dernières années. Il convient à présent de consolider cette approche et de la professionnaliser et la standardiser davantage. Vous lirez qu'en 2019, de sérieux efforts ont été entrepris en créant un langage et un cadre communs avec les nombreux partenaires de cette approche. Et ce, avec un succès fort variable, mais toujours

avec conviction et détermination. Il ne fait aucun doute que nous devons continuer sur cette voie, car la polarisation, la propagande, l'exclusion et la déshumanisation continuent de prospérer grâce aux réseaux sociaux qui leur offrent une plateforme par excellence. L'idéologie djihadiste-salafiste et l'idéologie extrémiste de droite se renforcent mutuellement. Une connaissance et une compréhension approfondies du processus, généralement progressif, qui mène à la radicalisation sont essentielles pour mettre en place la politique la plus adéquate.

Continuons à relever ce défi avec professionnalisme, en ayant confiance en nous-mêmes et en notre État de droit démocratique. Sans céder au climat de peur. Sans nous retrancher derrière la conviction de notre bon droit, mais avec de l'empathie et une volonté d'écoute.

L'OCAM est plus que jamais un partenaire à cet égard.

Paul Van Tigchelt
Directeur de l'OCAM

1. À PROPOS DE L'OCAM

1.1

Qui sommes-nous ?

L'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) est le centre fédéral de connaissance et d'expertise qui évalue la menace terroriste et extrémiste tant en Belgique qu'envers les intérêts belges à l'étranger, et qui en coordonne l'approche. Nos évaluations de la menace permettent aux autorités telles que le Centre de Crise (NCCN) et la police intégrée de prendre les mesures adéquates afin d'accroître la sécurité en Belgique. Pour mener à bien nos missions, nous nous basons sur les informations et les renseignements en provenance de nos services partenaires et d'appui. L'OCAM travaille en totale indépendance et est placé sous l'autorité conjointe du ministre de la Justice et du ministre « de » l'Intérieur.

Le C de Coordination

Le « C » de Coordination est au centre de notre nom. Nous misons sur une approche multidisciplinaire et sur la construction de ponts, en coordination et en concertation avec nos services partenaires et d'appui¹. Les informations disponibles séparément auprès des différents partenaires doivent être partagées avec tous les services concernés, et ce, afin de déterminer quel service est le mieux placé pour prendre les mesures adéquates.

Services d'appui définis par la loi

Police intégrée (fedpol & locpol)
Sûreté de l'Etat (VSSE)
Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS)
SPF Mobilité & Transports (Mob)
SPF Intérieur (IBZ)
(Office des Étrangers - OE)
(Centre de Crise National - NCCN)
SPF Affaires étrangères (AE)
SPF Finances (Fin)
(Douanes & Accises)
(Trésorerie)
SPF Justice (Jus)
(Service des Cultes et de la Laïcité)
(Direction générale des Établissements pénitentiaires - DG EPI)

Autres services partenaires

Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF)
Ministère public
Communautés et Régions
Partenaires locaux
(comme les fonctionnaires de déradicalisation, les Information Officers, les communes, etc.)

¹ Les services d'appui de l'OCAM sont les services tels que définis à l'article 2,2° de la loi OCAM du 10 juillet 2006, à savoir les services de renseignement et de sécurité tels que visés à l'article 2 de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, ci-après dénommée « loi organique des services de renseignement et de sécurité ». Les services partenaires sont les autres services avec lesquels l'OCAM collabore étroitement sur base journalière.

1.2

Mission, vision et valeurs

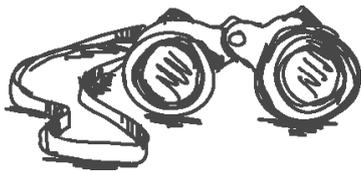


Mission

La mission de l'OCAM est définie par la loi : garantir autant que possible la sécurité des citoyens et des intérêts belges en Belgique et à l'étranger tout en respectant les principes de l'État de droit démocratique.

Vision

Les événements des dernières années ont incité les services de sécurité à revoir et mieux coordonner leur approche du terrorisme et de l'extrémisme. Une bonne politique de sécurité exige une coopération approfondie et une confiance mutuelle. Le partage des renseignements et des données est une condition sine qua non, ce pourquoi le « C » de notre acronyme est si important.



Le défi consiste maintenant à poursuivre sur cette voie. Dans notre rôle de coordination, nous entendons contribuer à la bonne circulation des informations entre tous les partenaires qui travaillent sur les problématiques liées au terrorisme et à l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation. Dans le cadre du Plan R, nous souhaitons également contribuer à la facilitation du flux d'informations entre les différents niveaux de pouvoir.

En tant que centre d'expertise, nous voulons soutenir la société civile et les différents niveaux de pouvoir dans la poursuite du développement d'une approche intégrale, intégrée et commune, de la prévention de l'extrémisme violent.



Valeurs

L'OCAM opère de manière indépendante au sein des structures de sécurité nationales belges. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'objectivité, la transparence et la crédibilité. Pour remplir nos missions légales, nous devons pouvoir prendre du recul par rapport à l'emballement des événements et porter un regard critique sur les informations dont nous disposons. Dans cette optique, la diversité, y compris au sein de nos propres structures, est une valeur ajoutée.

1.3 Que faisons-nous ?

Depuis notre création en 2006, nos compétences et nos missions se sont considérablement élargies. En résumé, les missions de l'OCAM sont les suivantes :

- Établir des **évaluations de la menace** envers les citoyens et les intérêts belges tant en Belgique qu'à l'étranger. Ces évaluations peuvent être **ponctuelles** ou **stratégiques**. Les **évaluations ponctuelles** de la menace portent sur un événement concret, une personne ou un groupe (visite d'un VIP, marchés de Noël, festivals d'été, sommets UE, le ramadan, etc.) et conduisent à un niveau de menace compris entre 1 (faible) et 4 (très grave). Les évaluations ou analyses stratégiques sont plus larges et examinent une tendance, un courant ou un groupe spécifique (wahhabisme, antisémitisme en ligne, etc.) ;
- Rédiger des **évaluations stratégiques de la menace** envers des **infrastructures critiques** sur base de la loi du 1er juillet 2011. L'OCAM est tenu d'établir, dans un délai d'un an après la désignation d'une infrastructure critique nationale ou européenne par le NCCN, une analyse relative à cette infrastructure.
- Assurer la gestion opérationnelle de la **Banque de données commune (BDC)**. La Banque de données commune FTF comprend cinq catégories différentes: les Foreign Terrorist Fighters (FTF), les Homegrown Terrorist Fighters (HTF), les Propagandistes de haine (PH), les Extrémistes Potentiellement Violents (EPV) et les Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT). Le cadre légal pour ces deux dernières catégories a été approuvé fin 2019 (voir également ci-après, p. 14) ;
- Rédiger des avis motivés dans le cadre de **mesures administratives individuelles**. Il s'agit de mesures individuelles et administratives destinées à empêcher des individus de commettre des actes terroristes. Concrètement, elles impliquent le retrait de la carte d'identité, du passeport ou le gel des avoirs (voir également ci-après, p. 17) ;
- Coordonner le Plan R et faciliter le flux d'information entre les services belges concernés. Le plan d'**Action Radicalisme** (Plan R) est le levier de l'approche multidisciplinaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris le processus de radicalisation. Le Plan R comprend différentes plateformes de concertation (Taskforce nationale, Taskforces locales, Cellules de Sécurité intégrale locales, groupes de travail multidisciplinaires, etc.) afin de déterminer quel service est le mieux placé pour prendre certaines mesures (voir également ci-après Fonctionnement transversal au sein du Plan R, p. 13) ;
- Entretenir des contacts et des relations avec les services homologues** étrangers (*Fusion Center*) en échangeant des informations et en fournissant des informations pertinentes aux services belges concernés. L'OCAM est partisan d'une collaboration plus européenne et internationale avec les services partenaires étrangers ;
- Fournir une expertise et des connaissances aux autorités et aux services** dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Par le biais de ses propres analyses, de sa participation à des colloques, des débats, des groupes de travail, etc.

1.4

Cadre légal

Cadre réglementaire de l'OCAM

- Loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité ;
- Loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace (loi organique) ;
- AR du 28 novembre 2006 (missions/organisation) ;
- AR du 23 janvier 2007 (statut du personnel) ;
- AR du 24 août 2007 (allocation de fonction du personnel) ;
- Loi du 1er avril 2007 relative à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme ;
- Loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;
- AR du 17 août 2018 (4 nouveaux services d'appui).

Banque de données commune

- Loi du 27 avril 2016 sur les mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme ;
- AR du 21 juillet 2016 relatif à la Banque de données commune Foreign Terrorist Fighters et portant exécution de certaines dispositions de la section 1er bis « de la gestion des informations » du chapitre IV de la loi sur la fonction de police et modifiant la Banque de données commune Foreign Terrorist Fighters vers la Banque de données commune Terrorist Fighters ;
- AR du 23 avril 2018 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif à la Banque de données commune Foreign Terrorist Fighters et portant exécution de certaines dispositions de la section 1er bis « de la gestion des informations » du chapitre IV de la loi sur la fonction de police et modifiant la Banque de données commune Foreign Terrorist Fighters vers la Banque de données commune Terrorist Fighters ;
- AR du 23 avril 2018 relatif à la banque de données commune Propagandistes de haine et portant exécution de certaines dispositions de la section 1erbis « de la gestion des informations » du chapitre IV de la loi sur la fonction de police ;

NEW Arrêté royal du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif à la Banque de données commune Terrorist Fighters et l'arrêté royal du 23 avril 2018 relatif à la Banque de données commune Propagandistes de Haine et portant exécution de certaines dispositions de la section 1erbis « de la gestion des informations » du chapitre IV de la loi sur la fonction de police (ajout des catégories EPV et PCT).

Mesures préventives administratives individuelles

(Gel des avoirs, Passban, ID-ban)

- Loi du 25 avril 2007 (art. 115 - gel des avoirs) confirmant l'Arrêté royal du 28 décembre 2006 relatif aux mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme ;
- Loi du 10 août 2015 portant modification du Code consulaire (articles 62 à 65/2) ;
- Loi du 10 août 2015 modifiant la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques.

Plan R & CSIL-R

- Plan R approuvé par le Conseil national de Sécurité le 14 décembre 2015 ;
- Loi du 30 juillet 2018 portant création de Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.

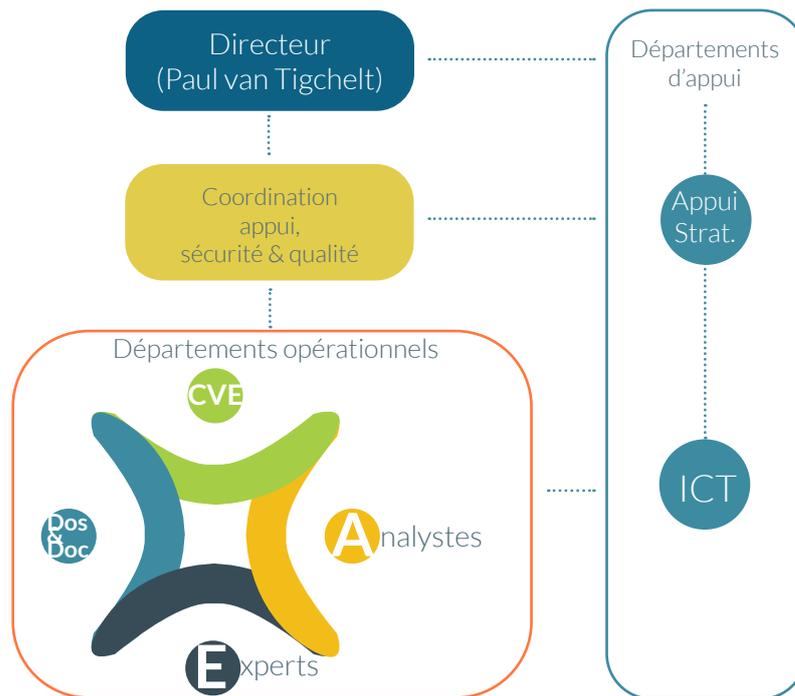


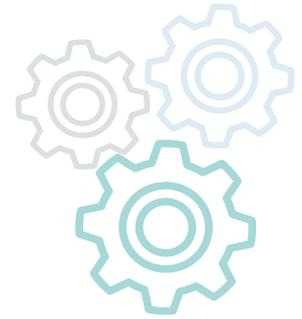
1.5 Personnel

Après la crise en Syrie/Irak, les attentats de 2015 à Paris et de 2016 à Bruxelles, l'OCAM a vu ses compétences s'accroître considérablement, de même que sa charge de travail. Afin de répondre à ce besoin, l'effectif en personnel a quasiment doublé entre 2016 et 2018. Dans ce cadre, l'AR du 23 janvier 2007 relatif au personnel de l'OCAM a été adapté par l'AR du 29 mai 2018 afin d'octroyer un cadre en personnel plus flexible en

vue de répondre plus facilement et rapidement aux besoins (en personnel) de l'OCAM quand la situation le nécessite. Depuis les adaptations de 2018, le cadre du personnel peut varier entre 76 et 108 membres du personnel (une partie étant du personnel propre et l'autre étant du personnel détaché des différents services d'appui de l'OCAM).

L'organigramme de l'OCAM :





1.6

Les départements

Le fonctionnement de l'OCAM repose sur quatre départements opérationnels, chacun ayant des compétences complémentaires afin de pouvoir répondre aux missions légales de l'OCAM. En outre, l'OCAM compte deux départements qui assurent un rôle de soutien à la gestion et une structure coupole de Coordination. L'OCAM attache une grande importance à son fonctionnement transversal au sein duquel les différents départements coopèrent selon leurs propres spécificités et autour de certaines thématiques, complétant dès lors mutuellement leur expertise.

Coordination



La structure coupole Coordination traduit les décisions du comité de direction en directives opérationnelles pour les différents départements. Elle est en charge de la **répartition du travail** et doit donc veiller à une juste coordination entre les départements opérationnels. La coupole Coordination supervise la **qualité des processus de gestion interne et externe** ainsi que les ajouts dans les banques de données et le flux des échanges électroniques. Elle assure également le suivi des procédures pour les mesures administratives individuelles et les aspects *security* et *safety @ work* relèvent également des compétences de la coupole Coordination.

Appui stratégique



Le département Appui stratégique apporte un **soutien fonctionnel et administratif à la direction ainsi qu'aux quatre départements opérationnels** de l'OCAM. Il est composé d'un Secrétariat général et de direction, d'une cellule Budget, Comptabilité et Achats, d'une cellule Logistique, d'une cellule Communication interne et externe, d'une cellule Traduction et d'une cellule Ressources Humaines.

ICT



Le département ICT est responsable du fonctionnement opérationnel des **banques de données** internes et externes de l'OCAM. En outre, il veille à ce que **l'infrastructure informatique** de l'OCAM opère dans le cadre des exigences légales et des normes de sécurité fixées par nos autorités de tutelle et nos partenaires.

Gestion de Dossiers & Documentation



Le département Gestion de Dossiers et Documentation (Dos&Doc) est responsable de la **gestion de la banque de données interne** de l'OCAM. Le département Dos&Doc assure la **permanence de jour** où parviennent tous les documents des différents partenaires afin d'optimiser le transfert de l'information vers les autres départements de l'OCAM. De plus, le département Dos&Doc est responsable, en étroite collaboration avec le département Analyse stratégique et le département Analyse ponctuelle, du traitement et de la gestion de ces données et renseignements opérationnels. Dans son rôle de permanence, Dos&Doc répond également aux RFI des services d'appui et services partenaires. Le département Dos&Doc gère également les statistiques mensuelles des données opérationnelles.

Analyse ponctuelle



Le département Analyse ponctuelle (« Experts ») est composé de membres du personnel détachés des différents services d'appui de l'OCAM. Ils remplissent le **rôle d'officier de liaison entre l'OCAM et leur service d'origine**. L'établissement d'**évaluations ponctuelles** de la menace constitue la tâche principale des experts. Ces évaluations de la menace concernent la menace extrémiste/terroriste envers des événements, des personnes ou des bâtiments en Belgique ou envers des intérêts belges à l'étranger. Un deuxième type d'évaluation de la menace porte sur la menace émanant de certaines personnes ou de certains groupes. La troisième catégorie d'évaluation ponctuelle de la menace est l'évaluation générale de la menace en Belgique, qui est établie mensuellement à l'initiative de l'OCAM pour le Conseil National de Sécurité (CNS).

Dans le cadre de leur fonction, les Experts participent aux réunions de coordination du NCCN qui fixe par la suite, en concertation avec la police intégrée, les mesures de sécurité à mettre en œuvre en fonction de ces évaluations. Pour ce faire, le NCCN se base notamment sur le niveau de menace établi par l'OCAM.

De plus, le département « Experts » assure la permanence de nuit et de week-end afin d'assurer la continuité des services de l'OCAM. Il répond également aux *request for information* (RFI) des différents services partenaires et d'appui, la grande majorité provenant de l'OE et de la CTIF.

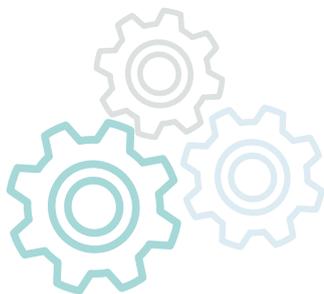
Analyse stratégique



Le département Analyse stratégique évalue les principales menaces envers la Belgique et les intérêts belges à l'étranger au travers de **notes stratégiques plus générales**. Ces notes d'analyse portent tant sur des thèmes transversaux que sur des groupes ou tendances spécifiques (tels que l'extrémisme de gauche et de droite, le wahhabisme, etc.). Ces analyses sont établies soit d'initiative, soit à la demande des autorités.

Le département rédige également des analyses stratégiques concernant les **infrastructures critiques**. La loi sur les infrastructures critiques impose en effet à l'OCAM d'établir, dans un délai d'un an après la désignation d'une infrastructure critique nationale ou européenne par le NCCN, une analyse relative à cette infrastructure. Ces analyses portent non seulement sur la menace terroriste ou extrémiste mais comprennent également tous les phénomènes relevant de la compétence des partenaires de l'OCAM. Une coordination étroite avec les différents services partenaires et d'appui de l'OCAM est donc nécessaire pour parvenir à une analyse intégrée et soutenue par tous les services. Le département Analyse stratégique réalise aussi un travail d'appui stratégique, tel que la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre de textes législatifs et de circulaires.





Countering Violent Extremism (CVE)



Le département CVE existe depuis 2017 sous sa forme actuelle au sein de l'OCAM. Cette intégration est la suite logique de l'évolution du Plan d'Action Radicalisme (Plan R) et de la nécessité d'inclure la prévention de manière plus structurée dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le département CVE coordonne notamment, par le biais d'une collaboration intégrée entre différents services publics, l'approche visant à réduire autant que possible le radicalisme et l'extrémisme au sein de notre société. Le département a pour objectif de devenir encore davantage un centre d'expertise et de référence en matière de CVE.

Le département concentre ses missions autour de quatre axes :

- **Rassembler tous les acteurs concernés par le Plan R.**

À cet effet, le département CVE assume son rôle de coordination, notamment en présidant la plateforme stratégique de la Taskforce nationale (TFN). Le département CVE accorde également une grande importance à la bonne collaboration avec les partenaires locaux du plan R. Par exemple, le département CVE est, entre autres, fort présent pour l'accompagnement de la mise en place des CSIL-R afin de fournir des conseils et une expertise.

- **Faciliter les contacts et les liens entre tous les niveaux (praticiens, acteurs de terrain, organisations de la société civile, etc.) à travers différents projets.**

Le département organise régulièrement des réunions avec des acteurs de terrain ou du monde académique. Ces contacts nourrissent la réflexion sur les actions ou les mesures qui

peuvent être entreprises dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent (sous toutes ses formes) et la manière dont elles doivent évoluer. Le département CVE collabore étroitement avec la Direction Générale Sécurité et Prévention (DGSP) du SPF Intérieur sur des projets tels que *Radix Team*¹. Enfin, le département CVE est actif dans le projet stratégique européen *European Strategic Communications Network (ESCN)*, un réseau d'États membres de l'UE qui a fonctionné d'octobre 2016 à décembre 2019. Les membres travaillaient conjointement pour partager leurs analyses, leurs bonnes pratiques et leurs idées sur l'utilisation de la communication stratégique dans la lutte contre l'extrémisme violent.

- **Un rôle d'appui grâce à ses propres analyses et recherches au sein de l'OCAM avec un accent sur le volet préventif dans l'approche du terrorisme et de l'extrémisme violent (fusion center).**

- **Conseiller les différentes autorités et administrations en Belgique.**

CVE veut soutenir les différentes administrations et autorités en Belgique en facilitant l'approche multi-institutionnelle que l'OCAM encourage. Pour ce faire, CVE fournit des conseils à tous les acteurs actifs dans la lutte contre l'extrémisme violent, tant sur le plan stratégique aux différents niveaux de pouvoir (local, régional et fédéral) que sur le terrain ; et tant sur le plan socio-préventif que répressif et curatif. La « coordination » qui se trouve au centre du fonctionnement de l'OCAM revêt donc également une importance primordiale au sein du département CVE.

¹ Entre 2016 et 2019 le SPF Intérieur, avec le soutien de la Commission européenne, a déployé une **Mobile Team** à travers tout le pays afin d'appuyer les communes dans l'élaboration de leur politique de prévention de la radicalisation violente. Depuis 2019, la Team s'est élargie et a évolué vers un nouveau concept : la **Radix Team**, composée d'un **Back-Office** et d'un **Front-Office**. Pour plus d'informations, voir : <https://www.besafe.be/fr/themes-de-securite/radicalisme/radix-team-levolution-de-la-mobile-team>.

1.7

Fonctionnement transversal

Le principe « **Connecting the Dots** » est essentiel tant sur le plan interne qu'externe. Au sein de l'OCAM, cela se traduit par un fonctionnement complémentaire entre les quatre départements opérationnels. En outre, une partie importante du fonctionnement de l'OCAM est déterminée par des groupes de travail multidisciplinaires, dans lesquels l'OCAM se retrouve autour de la table avec différents partenaires.

Le Plan d'Action Radicalisme (Plan R) vise à réduire autant que possible le radicalisme et l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation, au sein de notre société. Les thématiques traitées dans le cadre du Plan R incluent les convictions politiques, idéologiques, confessionnelles ou philosophiques les plus diverses. Au fil des années, le Plan R a progressivement évolué pour devenir un plan d'approche multidisciplinaire, qui tient compte des rôles respectifs de tous les niveaux de pouvoir en Belgique et promeut une étroite coopération entre tous les acteurs impliqués.

Le Plan R comprend diverses structures et plateformes de concertation (TFN, TFL et GT) où tous les services qui s'occupent du terrorisme et de l'extrémisme violent se consultent et partagent des informations. L'OCAM joue un rôle de coordination dans le plan R et tous les départements opérationnels au sein de l'OCAM sont actifs dans ses divers aspects.

Avec l'externe, dans le cadre du Plan R





Avec l'externe, dans le cadre du Plan R

TFN Taskforce nationale

La Taskforce nationale ou TFN est la plateforme de concertation stratégique qui pilote et coordonne le Plan R. Vu le climat politique belge, la TFN reste la seule plateforme de concertation entre les différents niveaux de pouvoir, en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

La TFN se réunit tous les mois et permet un échange de données, d'informations, d'expertises et de questions entre tous les partenaires du Plan R. En 2019, la TFN a permis d'échanger sur le phénomène de l'extrémisme de droite, sur certaines initiatives d'*empowerment*, sur la mise en place de différentes initiatives de soutien à l'établissement des Cellules de Sécurité intégrale locales (CSIL-R) ou la formation des Information Officers (IO), mais aussi et surtout sur le futur du Plan R.

En 2019, la cellule Radicalisation du SPF Justice est devenue membre de la TFN.

TFL Taskforces locales

Tous les départements opérationnels de l'OCAM sont représentés dans les TFL, qui constituent le centre névralgique du Plan R pour le volet répressif et de la sécurité. Les TFL sont le réseau où les services de sécurité échangent des informations et discutent de cas concrets. Les acteurs concernés décident en concertation mutuelle si, et comment, les entités seront suivies par le biais de mesures socio-préventives ou de sécurité.

La vision panoramique de l'OCAM, où toutes les informations des services d'appui convergent, forme un atout majeur dans ce cadre. L'OCAM veille à être toujours représenté aux réunions des TFL, tant sur le plan opérationnel que stratégique.

GT Groupes de travail dans le cadre du Plan R

Dans le cadre du Plan R, divers groupes de travail sont actifs, dans lesquels des experts de différents services publics et de sécurité se penchent ensemble sur une thématique spécifique et formulent des solutions pour certains vecteurs problématiques. Le domaine d'action d'un groupe de travail est déterminé par la TFN. Chaque GT a un service pilote et se compose pour le reste d'une équipe multidisciplinaire d'experts de différents services (publics). Les GT peuvent proposer d'insérer certaines entités dans la BDC.

BDC La Banque de données commune

La BDC est l'instrument qui traduit en pratique le Plan R. Dans la BDC, tous les services concernés partagent en étroite concertation et selon des critères stricts, régis par la loi, des informations non classifiées sur des Foreign Terrorist Fighters (FTF), des Homegrown Terrorist Fighters (HTF) et des Propagandistes de Haine (PH) à suivre prioritairement. Depuis décembre 2019, l'AR relatif aux Extrémistes Potentiellement Violents (EPV) et aux Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT) fournit une base légale pour l'introduction de ces deux nouvelles catégories dans la BDC.

L'OCAM est le gestionnaire opérationnel de la BDC. Par conséquent, il est responsable de la validation des entités dans la BDC ainsi que de l'insertion de nouvelles entités. Un suivi rigoureux a lieu pour s'assurer que toutes les personnes dans la BDC continuent à remplir tous les critères pour être repris. Si suffisamment d'éléments à décharge sont disponibles, les individus sont retirés de la BDC. En effet, l'objectif n'est pas de reprendre un maximum d'entités dans la BDC, mais au contraire, le moins possible. Les accès à la BDC sont échelonnés : les services ne peuvent que voir et faire ce dont ils ont besoin pour l'exercice de leurs missions. Les services avec des droits d'écriture ont l'obligation légale d'alimenter la BDC avec des informations pertinentes. La BDC est donc l'outil transversal par excellence.

2. STATISTIQUES

2.1

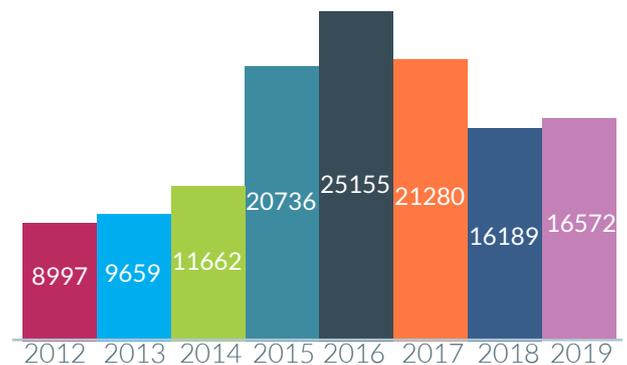
Chiffres : documents traités

Les chiffres offrent un aperçu du travail accompli par l'OCAM au cours des dernières années, et permet de visualiser les tendances les plus significatives qui apparaissent (et sont expliquées, dans la mesure du possible) dans les graphiques aux pages suivantes. Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'il n'est pas toujours possible de donner une explication complète de certaines tendances uniquement sur la base des informations dont nous disposons, étant donné que les services partenaires ou d'appui d'où proviennent les informations ont souvent une meilleure vue sur les circonstances ayant conduit aux inversions de tendances.

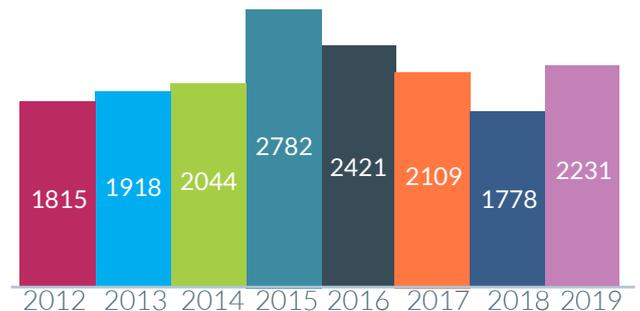
Les changements les plus significatifs dans les chiffres de ces dernières années sont attribuables à la problématique des combattants djihadistes belges en Syrie et aux attentats perpétrés en Occident par les dits *Foreign Terrorist Fighters* (FTF). C'est principalement dans la période 2015-2016 que l'Occident a été durement frappé par des attentats commis par des cellules ou des individus envoyés par l'EI en Europe à cette fin. À partir de 2016, un glissement a été observé vers des actions commises par des auteurs endogènes, que l'on appelle *Homegrown Terrorist Fighters* (HTF). Cette évolution était d'ailleurs visible dans toute l'Europe avec de nombreux incidents.

Depuis 2017, nous constatons que la menace a de nouveau diminué, avec moins d'attaques et d'incidents. Cette situation se reflète également dans les graphiques : à partir de 2017, une légère diminution est visible tant du nombre de documents reçus (et enregistrés) à l'OCAM que du nombre de documents transmis (évaluations ponctuelles, analyses, RFI, réponses aux RFI, etc.). Depuis 2019, nous constatons à nouveau une légère augmentation du nombre de nouvelles pièces entrantes et sortantes. Cette évolution a sans aucun doute été influencée par le fait que

Docs IN BD OCAM



Docs OUT BD OCAM



quatre nouveaux services d'appui ont rejoint l'OCAM en 2018. Nous remarquons, par ailleurs, qu'après la crise terroriste de 2015-2016, une situation « normale » se rétablit avec un flux d'informations qui semble à nouveau se stabiliser à partir de 2018. Enfin, depuis la crise, l'OCAM a gagné en notoriété et les services ont mis en place un flux d'informations plus fluide et efficace.

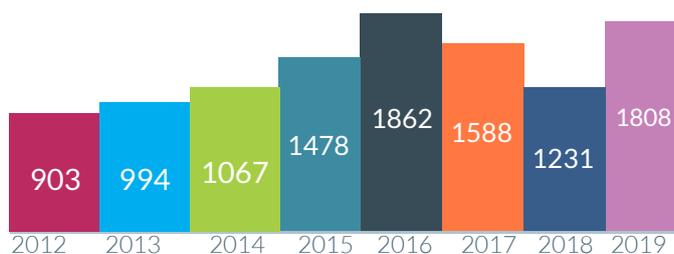
Évaluations

L'OCAM établit des évaluations ponctuelles de la menace, tant à la demande des services que de propre d'initiative. Durant la période 2012-2014, le nombre d'évaluations ponctuelles rédigées par l'OCAM est resté quasiment stable. Cette stabilisation résulte des concertations régulières de 2012 entre l'OCAM et ses services d'appui et services partenaires à propos de la pertinence des demandes d'évaluations adressées à l'OCAM. Cette bonne pratique s'est visiblement consolidée dans les années suivantes.

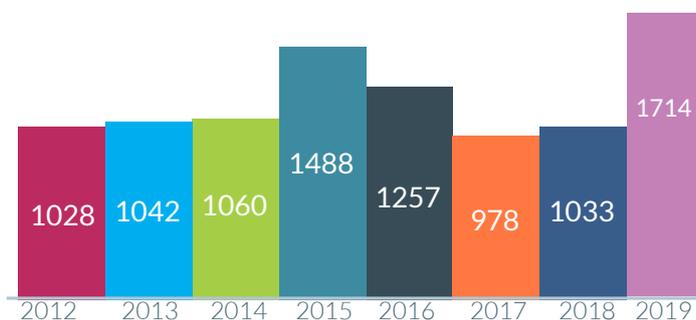
En 2015 et 2016, une hausse perceptible est à noter, tant au niveau des demandes d'évaluations (1.478 en 2015 et 1.862 en 2016) que des évaluations rédigées par l'OCAM (1.488 en 2015 et 1.257 en 2016). À partir de 2016 (en pleine crise terroriste), il a été décidé de regrouper plu-

sieurs réponses à des demandes d'évaluation de la menace envers des événements rassemblant un grand nombre de personnes au même endroit. Ces événements ont été qualifiés de « *soft targets* » et le niveau de la menace défini dans l'évaluation générale de la menace en Belgique était dès lors d'application. Dans les faits, malgré un nombre de demandes d'évaluations accru, le nombre d'évaluations ponctuelles rédigées par les Experts durant cette période est à nouveau inférieur (respectivement 978 en 2017, 1.033 en 2018). En 2019 nous observons à nouveau une sensible augmentation dans le nombre d'évaluations. Cette tendance s'explique par une révision et une intensification de la manière dont nous collaborons avec un de nos principaux partenaires, le NCCN.

Demandes d'évaluation à l'OCAM



Évaluations préparées par l'OCAM



Les principales catégories pour lesquelles des évaluations ont été rédigées en 2019 :

- « *soft targets* » : carnivals ; festivals et festivités d'été ; festivités de fin d'année (marchés de Noël, Nouvel An, feux d'artifice, etc.) ;
- l'actualisation mensuelle de la menace générale pour la Belgique ;
- des évaluations pour des VIP qui se rendent en Belgique ;
- les sommets OTAN, les sommets UE, etc. ;
- le ramadan.

Ne sont **pas** comprises dans ces chiffres :

- les analyses stratégiques de l'OCAM ;
- les quelque **677** entités (à la date du 14.04.2019) dans la BDC (FTF, HTF, PH et depuis début 2020 aussi EPV et PCT), qui sont suivies par l'OCAM et pour lesquelles **343** évaluations individuelles de la menace ont été établies ;
- les réponses aux RFI que les services partenaires adressent à l'OCAM.

2.2

Mesures administratives individuelles

L'OCAM fournit un avis au Conseil National de Sécurité, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères lors de la prise de mesures administratives individuelles (**ID-ban, Passban et Gel des avoirs**).

Il s'agit de mesures préventives destinées à empêcher des individus de commettre des actes terroristes.

L'avis de l'OCAM est fondé sur des consultations et une coopération étroite avec plusieurs de ses services d'appui et partenaires, en particulier le Parquet.

Passban

L'application de la mesure Passban entraîne le **refus, le retrait ou le non-renouvellement d'un passeport**. Plusieurs services (tels que le Parquet fédéral, les Parquets locaux, les Affaires étrangères et l'OCAM) peuvent introduire une proposition visant à faire inscrire une personne sur la liste Passban. Sa mise en œuvre relève de la compétence du ministre des Affaires étrangères.

Au 31/12/2019, la mesure Passban à l'initiative de l'OCAM s'appliquait à **28** personnes. Ces 28 personnes n'ont donc plus de passeport belge en cours de validité, ce qui les empêche de voyager et de se rendre dans une zone de conflit. La mesure Passban reste d'application à vie et ne peut être levée qu'à la demande d'une des autorités compétentes.



ID-ban

La mesure ID-ban entraîne le retrait ou l'invalidation d'une carte d'identité. L'application de cette mesure relève de la compétence du ministre de l'Intérieur après un avis motivé de l'OCAM. Une mesure ID-ban donne automatiquement lieu à une mesure Passban pour la même durée que l'ID-ban. L'objectif est d'éviter que la personne concernée ne quitte la Belgique pour se rendre dans une zone de conflit djihadiste. L'ID-ban dure trois mois et peut être renouvelé une fois.

Au cours de l'année 2019, l'OCAM a pris **1** mesure ID-ban.



Gel des avoirs financiers

La mesure Gel des avoirs financiers entraîne le gel des comptes bancaires d'une certaine personne. Les personnes faisant l'objet de cette mesure sont inscrites sur la liste nationale et la mesure est publiée au Moniteur par l'intermédiaire de la Trésorerie.

Dans le courant de l'année 2019, **2** mesures administratives de gel des avoirs ont été prises. L'OCAM réévalue régulièrement ces mesures (tous les 6 mois maximum).

Sur la base de ces réévaluations, **3** personnes ont été retirées de la liste nationale et il a été décidé de mettre fin au gel de leurs avoirs.

Fin 2019, **276** mesures administratives de gel des avoirs étaient d'application.



3. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2019

3.1

Niveaux de la menace dans nos pays voisins

En janvier 2018, après une analyse approfondie et une consultation étroite de ses services d'appui et de ses services partenaires, l'OCAM a diminué le niveau de la menace en Belgique du niveau 3 (grave) au niveau 2 (moyen). La Belgique était le premier pays à revoir son niveau de menace à la baisse. Dans ce cadre, l'OCAM a toujours souligné que cette baisse ne signifie pas que la menace n'existe plus, au contraire, la menace est devenue beaucoup plus diffuse et l'Occident est davantage confronté aux attaques d'acteurs isolés. En outre, nous constatons une montée en puissance de l'extrémisme de droite. La vigilance reste donc de mise.

En 2019, certains de nos pays voisins ont également revu leur niveau de la menace à la baisse :

— en novembre 2019 le JTAC britannique a diminué le niveau de la menace en Grande-Bretagne de « SEVERE » à « SUBSTANTIAL » (sur une échelle de 5¹);

— en décembre 2019, le NCTV néerlandais a diminué son niveau de la menace de 4 à 3 sur une échelle de 5².

Les analyses des services britanniques et néerlandais suivent donc un raisonnement similaire à celui de l'OCAM, à savoir que la menace djihadiste est moins présente à l'heure actuelle, mais qu'elle n'a pas disparu.

Le fait que ces pays n'aient suivi l'exemple de l'OCAM qu'après plus d'un an, montre qu'il s'agit d'un exercice d'équilibrage complexe, mais cela signifie aussi que les services sont sur la même longueur d'onde au niveau international.

En outre, les attentats et incidents qui ont eu lieu en 2019 (en particulier en France, en Bretagne et en Allemagne) rappellent que la menace est toujours bien présente.



1 Les niveaux de menace pour la Grande-Bretagne sont les suivants :

- « low », ce qui signifie « an attack is highly unlikely »
- « moderate » ce qui signifie « an attack is possible, but not likely »
- « substantial » ce qui signifie « an attack is likely »
- « severe » qui signifie « an attack is highly unlikely »
- « critical » ce qui signifie « an attack is highly likely in the near future »

2 Les niveaux de menace pour les Pays-Bas sont les suivants :

- Niveau 1 : de dreiging is minimaal (niet waarschijnlijk dat er een terroristische aanslag plaatsvindt) {la menace est minime (peu probable qu'une attaque terroriste ait lieu)};
- Niveau 2: de dreiging is beperkt (een kleine kans dat er een terroristische aanslag plaatsvindt) {la menace est limitée (faible probabilité qu'une attaque terroriste ait lieu)};
- Niveau 3: de dreiging is aanzienlijk (terroristische aanslag is voorstelbaar) {la menace est considérable (une attaque terroriste est envisageable)};
- Niveau 4: de dreiging is substantieel (terroristische aanslag is reëel) {la menace est substantielle (une attaque terroriste est réelle)};
- Niveau 5: de dreiging is kritiek terroristische aanslag is op handen {la menace est critique (une attaque terroriste est imminente)}.

3.2

La participation des CPAS aux CSIL-R n'est pas compromise après l'annulation de « l'obligation d'information active ».

Par un arrêt du 14 mars 2019 (n° 44/2019), la Cour constitutionnelle a annulé l'article 46bis/1, § 3 du Code d'instruction criminelle, qui stipulait que les CPAS avaient une obligation d'information active en matière de radicalisation problématique et de terrorisme. Cette obligation d'information active signifiait que les CPAS devaient non seulement partager des informations au sujet de leurs clients à la demande du procureur du Roi, mais aussi qu'ils devaient faire un signalement de manière proactive lorsqu'ils prenaient connaissance d'indices sérieux d'une « infraction terroriste ».

L'obligation d'**information passive** ne posait pas de problème à la Cour constitutionnelle et reste d'application. Toutefois, la Cour constitutionnelle a annulé l'obligation d'**information active**.

La Cour a en effet jugé qu'il ne pouvait pas être attendu des membres du personnel d'un CPAS qu'ils puissent estimer de manière correcte s'il s'agit d'« indices sérieux d'une infraction terroriste » ou non. L'obligation d'information active ne s'applique donc plus aux membres du personnel des CPAS. Cet arrêt a engendré une certaine confusion quant à la participation des membres du personnel des CPAS aux CSIL-R, mais l'arrêt n'a pas d'impact sur la législation de la CSIL-R. Les participants peuvent à tout moment partager des informations au sein de la CSIL-R sur la base de la loi du 30 juillet 2018 portant création de Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, et ceci conformément à l'article 458ter du Code pénal.

3.3

Juin 2019 : retour de 6 mineurs d'une zone de conflit djihadiste

En juin 2019, six orphelins sont rentrés en Belgique depuis la zone de conflit djihadiste syro-irakienne. Dans le cadre de ce retour, l'OCAM a organisé une série de réunions avec la DJSOC/ Terro de la police fédérale pour échanger entre les différents services sur le déroulement et le suivi du retour. Par ailleurs, ces réunions ont permis de définir des bonnes pratiques, de tirer des leçons et d'échanger des expériences. Le rapport écrit de ces réunions a été transmis au Conseil National de Sécurité. Une suite à ces réunions est prévue en 2020.



Photo by Jordan Whitt on Unsplash

3.4

Situation en Syrie : la chute de Baghouz en mars et l'Opération Source de paix en octobre 2019

L'EI a subi deux lourdes défaites en 2019. En mars 2019, le leader de l'EI, Abu Bakr Al-Baghdadi, a été éliminé par les États-Unis et le dernier bastion de l'EI à Baghouz est tombé après une attaque des forces de la Coalition. Le 9 octobre 2019 l'opération militaire turque, baptisée Opération « Source de paix » a débuté et les troupes américaines se sont retirées partiellement de la région après une escalade des tensions avec les Turcs. Cette situation a **provoqué un sentiment de panique et d'effolement dans les camps et les prisons** dans le nord-est de la Syrie, qui se trouvent sous le contrôle des Forces Démocratiques Syriennes (SDF) et le camp d'Ain Issa s'est com-

plètement vidé le 13 octobre 2019. Les deux autres camps de réfugiés avec des femmes et enfants belges (Al Hol et Al Roj) sont encore sous le contrôle des SDF. Le fait que plusieurs femmes et enfants belges ont pu s'échapper de ces camps montre que le contrôle s'est détérioré et que les trafiquants d'êtres humains offrent des possibilités d'évasion moyennant paiement. De plus, les conditions de vie sont précaires dans les camps, qui demeurent des foyers de radicalisation.



20 octobre 2019 - Checkpoint de l'armée nationale syrienne (ANS) à Tel Abyad (Syrie) - opération Source de paix

4. OCAM HIGHLIGHTS 2019

1 Actualisation du Plan R

En 2015, la Belgique a mis à jour son Plan d'Action Radicalisme. Toutefois, quatre ans plus tard, les phénomènes contre lesquels le Plan d'Action entendait lutter ont tellement évolué et tant d'autres formes d'extrémisme se sont développées, qu'une nouvelle révision du Plan s'imposait. Il a donc fallu adapter l'architecture du plan et intensifier la coopération entre tous les services et niveaux de pouvoirs. La réflexion et la coordination de cette mise à jour a débuté en 2019.

2 Formations pour les Information Officers

Aux fins de soutenir les policiers locaux en charge de l'extrémisme et du terrorisme et de renforcer leur rôle clé dans le cadre du Plan Radicalisme, l'OCAM a, conjointement avec DJSOC/Terro et l'Académie Nationale de Police (ANPA), initié un projet de formation des Information Officers (IO). Une formation de trois jours a ensuite été élaborée par un Comité de pilotage constitué des principaux partenaires du Plan R. Les premières formations effectives ont été organisées au sein des écoles provinciales de police dès l'automne 2019.

Cette formation des IO tend à garantir, partout en Belgique, une approche commune du Plan R et de ses structures et ce, quelle que soit la taille des zones de police et l'importance qu'y revêtent les phénomènes de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.

3 Explication du Plan R et de la CSIL-R aux bourgmestres belges

En 2019, l'OCAM a fortement œuvré en faveur de l'établissement de liens et de la construction de ponts. Le Département CVE a renforcé ses contacts avec le niveau local. En 2019, par exemple, l'OCAM a effectué toute une série de visites dans les communes à travers toute la Belgique pour s'entretenir avec les bourgmestres et les fonctionnaires locaux de prévention ou de déradicalisation. Les rencontres ont porté sur l'approche multidisciplinaire du Plan R et l'importance du fonctionnement des CSIL-R et de la détection précoce. Les invitations à ces rencontres sont arrivées par différents canaux : le gouverneur, le directeur coordinateur de la Police fédérale (DIRCO), les fonctionnaires locaux de prévention, les acteurs des CSIL-R, la VVSG ou les bourgmestres eux-mêmes.

Ces rencontres ont également été l'occasion de mieux évaluer les besoins au niveau local. Un aperçu clair des besoins est essentiel pour permettre au Département CVE de définir les points de focalisation pour l'avenir. Plusieurs besoins ont été identifiés lors des rencontres, notamment la nécessité d'avoir davantage de formations sur l'approche du terrorisme et de toutes les formes d'extrémisme et la mise en place des CSIL-R.

Dans ce contexte, le département CVE a rédigé et distribué aux bourgmestres une note de clarification sur le fonctionnement des CSIL-R.

4 Insight

Plusieurs fois par an, l'OCAM publie son magazine « *Insight* » dédié chaque fois à une thématique spécifique. Cette publication est adressée à tous les services d'appui et partenaires de l'OCAM, y compris les contacts académiques. En 2019, l'OCAM a publié trois éditions d'*Insight* : *Analyse de contexte : Radicalisation, Prisons & Turquie et le Moyen-Orient*

5 Actualisation de la BDC

La BDC a fortement évolué depuis sa création en 2016. En 2019, différentes adaptations ont encore été faites. De nouvelles fonctionnalités ont, par exemple, été ajoutées à la BDC. Cependant, l'accent a surtout été mis sur le développement de la nouvelle version (la V3), qui a débuté en 2019.

Afin de mener à bien cette évolution, l'OCAM a invité, en tant que gestionnaire opérationnel de la BDC, les utilisateurs et les acteurs concernés des divers services et autorités impliqués à faire part de leurs besoins pour la nouvelle version. Les contributions des utilisateurs ont été reprises dans les exigences pour la V3 et transmises à l'équipe en charge du projet au sein de la Police fédérale.

6 Poursuite de la coordination avec les différents partenaires

En 2019, le département CVE a encore renforcé son rôle de coordination à l'égard des différents partenaires. Des efforts ont été déployés, entre autres, pour établir des contacts plus étroits avec les nouveaux services partenaires du SPF Justice, le Service des Cultes et de la Laïcité, la Cellule Radicalisation du SPF Justice et les Centres de Psychiatrie légale (CPL), mais aussi avec les services des entités fédérées, comme les Maisons de justice ou les Services d'aide à la jeunesse. Pour ces deux derniers, l'enjeu reste la nécessité de les sensibiliser à participer aux CSIL.

7 L'intégration de deux nouvelles catégories : les EPV et les PCT

L'AR du 20.12.2019 permet l'intégration de deux nouvelles catégories dans la BDC :

- **Extrémistes Potentiellement Violents (EPV)** : personnes ayant des conceptions extrémistes et qui entendent les concrétiser par le biais d'actions violentes ;
- **Personnes Condamnées pour Terrorisme (PCT)** : personnes autres que celles déjà sous statut FTF, HTF ou PH, qui ont été condamnées pour terrorisme en Belgique ou à l'étranger.

8 Outreach

Dans l'esprit de l'approche multi-institutionnelle, l'OCAM veut renforcer ses liens avec le monde académique, structurer et renforcer cette coopération. À cette fin, Outreach travaille autour de trois projets :

- des journées d'information pour les étudiants, où des réponses sont données, dans la mesure du possible, dans le cadre de leurs recherches/mémoires de fin d'études ;
- la stimulation de la recherche pionnière et innovante par le biais d'un concours de mémoires de fin d'études ;
- Un colloque en collaboration avec le monde académique visant à renforcer les liens entre les services de renseignement et le monde académique.

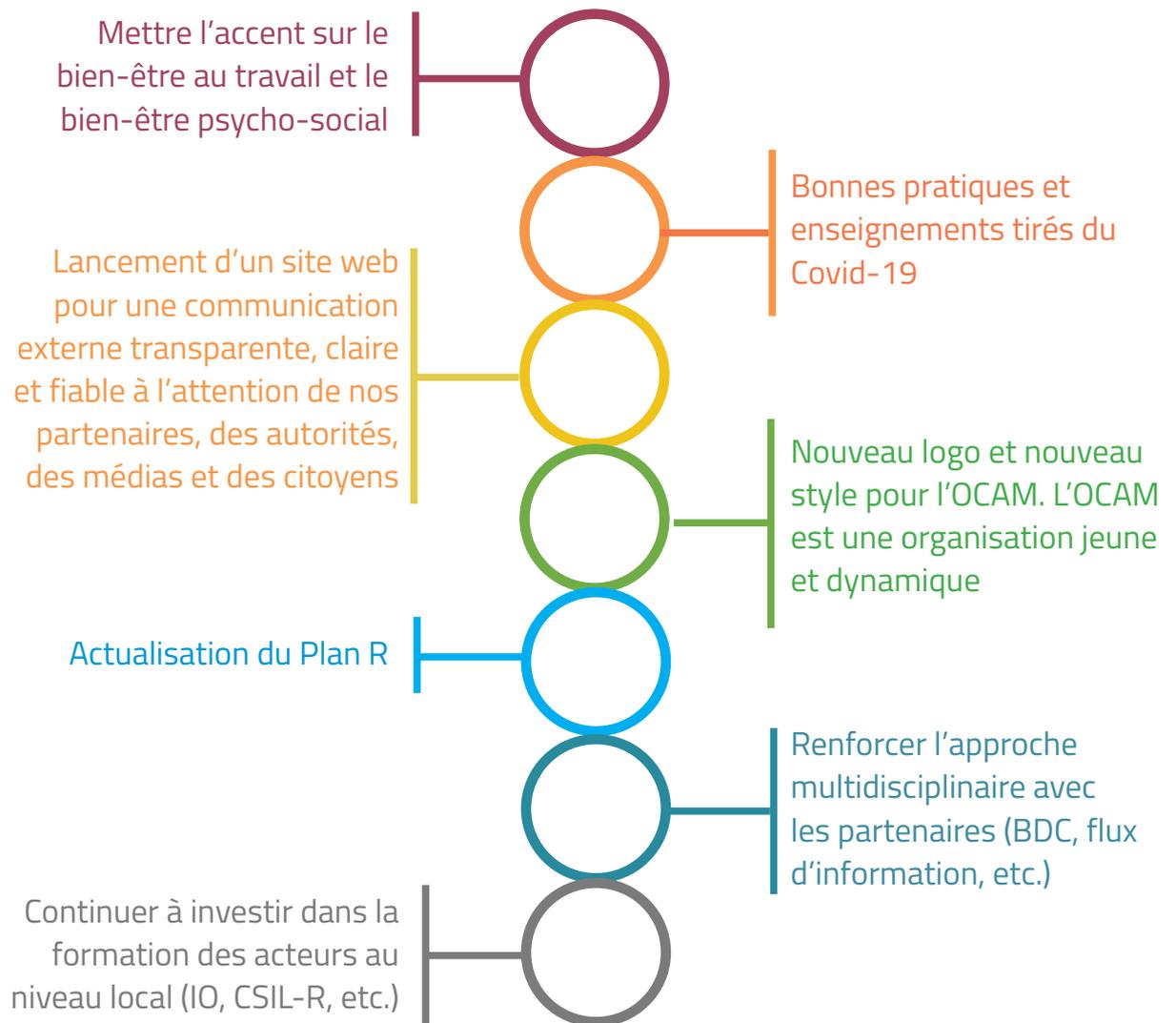
Le premier volet du projet a été réalisé et a reçu un retour positif. Le second et le troisième sont des projets pluriannuels, dont le déploiement sera principalement poursuivi en 2020.

9 Conférence en coopération avec l'institut Egmont

Le 14 juin 2019, l'OCAM a organisé, en collaboration avec l'Institut Egmont une conférence consacrée à l'analyse de contexte Radicalisation de l'OCAM, où des experts du terrain (services de renseignement) et des universitaires ont pu faire part de leurs conclusions.

5. STRATÉGIE & PLANIFICATION POUR 2020

Quelques priorités de l'OCAM pour 2020 :



6. TENDANCES :

PERSPECTIVES POUR 2020

6.1

Niveau de la menace en Belgique

Les groupes terroristes islamistes-djihadistes, tels que l'État islamique (EI) et, dans une moindre mesure, Al Qaeda (AQ), déterminent en grande partie l'image de la menace pour la Belgique. En outre, nous surveillons également de près les groupes extrémistes violents de droite et de gauche, car nous constatons une activité plus intense et virulente (actuellement principalement en ligne).

Le niveau de **menace que représente l'EI** envers la Belgique a diminué ces dernières années, mais cette menace n'a pas pour autant disparu. La situation en Irak et en Syrie est toujours complexe et une résurgence de l'EI ne peut être exclue. En ce qui concerne **la scène extrémiste de droite**, tant l'OCAM que ses services partenaires surveillent de près la polarisation induite au sein de nos sociétés. À cause, entre autres, des attentats perpétrés par ou au nom de l'EI, et les réactions engendrées dans les rangs de l'extrémisme de droite violent, nous constatons notamment des discours en ligne plus virulents ainsi que des appels musclés à passer à l'action. Les actes parfois mortels posés chez nos voisins européens, le Royaume-Uni,

l'Allemagne, la France et l'Italie en tête, ainsi qu'au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, incitent à la vigilance. Les différents mouvements liés à la scène extrémiste de droite en Belgique sont de plus en plus présents ces derniers mois. Leurs actions se limitent souvent à des discours de haine sur les réseaux sociaux, des envois de lettres anonymes, des manifestations, des distributions de flyers et dans certains cas plus graves des actes de vandalisme sur des mosquées (tags insultants, dépôt d'abats de porc...) mais nous ne pouvons exclure qu'ils subissent l'influence des idéologies développées dans nos pays voisins et que cela se traduise en actes plus violents. La Belgique n'est pas isolée dans le contexte de l'extrémisme de droite et les attentats que connaissent nos voisins pourraient éventuellement trouver un écho favorable chez nous pour peu qu'un individu (**acteur isolé**) y soit suffisamment sensible et dispose des capacités nécessaires.

Actuellement, la menace principale envers la Belgique émane d'une action commise par un acteur isolé.

6.2

Extrémisme de droite

En 2020, l'OCAM publiera une série de notes sur la problématique de l'extrémisme de droite. Parmi les thèmes qui seront abordés figurent le phénomène des célibataires involontaires (*incel*), la problématique des acteurs isolés, les différentes facettes de l'extrémisme de droite et l'antisémitisme en ligne. En outre, une attention particulière est portée à l'utilisation d'une terminologie correcte et cohérente et sur la délimitation correcte de ce qui est « radical » et de ce qui est « extrémiste ».

De manière générale, nous pouvons affirmer que le discours et l'idéologie extrémistes de

droite monte en puissance, surtout en ligne. Nous surveillons de près ces développements. Par ses publications SocMedia, l'OCAM suit attentivement l'évolution de l'extrémisme de droite sur les réseaux sociaux en Belgique. Par le biais de nos notes, nous signalons les points d'attention et donnons des conseils. Mais nous attachons également une grande importance à la sensibilisation de nos services partenaires, des autorités et de la société civile.

(série de notes OCAM sur l'extrémisme de droite prévues en 2020).

6.3

La menace émanant de l'EI n'a pas disparu

Ce n'est pas parce que l'EI est vaincu sur le plan militaire et qu'il ne possède plus de territoires, que la menace émanant du groupe terroriste a disparu. L'EI veut toujours instaurer un califat et son idéologie djihadiste est loin d'être vaincue. Actuellement, le groupe s'est transformé en un mouvement clandestin, avec un agenda principalement local et régional : au cours des derniers mois, nous avons constaté une nouvelle augmentation du nombre d'attaques et d'attentats perpétrés au nom de l'EI dans la région syro-irakienne. Le groupe semble à présent agir de manière plutôt asymétrique et fait preuve d'une patience stratégique dans l'attente d'une période « plus favorable ». Actuellement, le groupe étend principalement son influence dans ses « provinces extérieures », également appelées *wilayats*. L'EI n'a pas seulement une influence en Syrie et en Irak, elle est aussi de plus en plus présente en Afghanistan et en Afrique de l'Ouest et de l'Est.

En outre, l'EI continue de diffuser sa propagande, y compris en Occident. Si le groupe n'a pas actuellement la capacité de diriger et de coordonner à distance des attentats en Occident, il peut encore convaincre des individus influençables en Occident de commettre des actions violentes.

(note OCAM sur la menace émanant de l'EI et note sur la menace internationale prévue en 2020)



6.4

Les détenus radicalisés dans les prisons belges

Les attentats perpétrés en Europe (et en Belgique également) ces dernières années ont démontré la nécessité de prêter une attention accrue à la détection des signes de radicalisation parmi les détenus. En effet, un nombre significatif d'auteurs impliqués dans des attentats (déjoués) avaient auparavant séjourné en prison. Dès 2015, l'administration pénitentiaire belge a pris un certain nombre de décisions importantes et entrepris certaines actions, qui se reflètent dans

le « Plan d'action contre la radicalisation dans les prisons ». Sur la base de ces informations, une meilleure coopération peut être établie avec les principaux partenaires dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, en ce compris le processus de radicalisation.

(Insight 8 - thème Prisons, publication juin 2019 et note sur le terrorisme et la récidive prévue en 2020)

ABRÉVIATIONS

AE	SPF Affaires étrangères
ANPA	Académie Nationale de Police
CCRS	Comité de coordination du renseignement et de la sécurité
CNS	Conseil National de Sécurité
COC	Organe de contrôle pour l'information policière
CPI	Conseiller en prévention interne
CPL	Centres de psychiatrie légale
CSIL-R	Cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme
CSRS	Comité stratégique du renseignement et de la sécurité
CVE	Countering Violent Extremism
D&A	SPF Douanes & Accises
DAO	Direction des opérations de police administrative
DG EPI	Direction générale des Établissements pénitentiaires
DGSP	Direction générale Sécurité et Prévention
DJO	Direction des opérations de police judiciaire
DJSOC/Terro	Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée
Dos&Doc	Gestion de Dossiers et Documentation
DRI	Direction de l'information policière et des moyens ICT
ESCN	European Strategic Communications Network
Forum CT	Forum Counter Terrorisme
GT	Groupe de travail
IDEWE	Service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT) et IBEVE asbl - Experts en environnement et sécurité.
INTÉRIEUR	SPF Affaires intérieures
IO	Information Officer
JDC	Joint Decision Centre
JIC	Joint Intelligence Centre
JTAC	Joint Terrorism Analysis Centre
NCCN	Centre de Crise National
OCAM	Organe de coordination pour l'analyse de la menace
OE	Office des Étrangers
PARFED	Parquet fédéral
PDC	Personne de confiance
Plan R	Plan d'Action Radicalisme
SAT INT	Secrétariat administratif et Technique Intérieur
SAT JUS	Secrétariat administratif et Technique Justice
SGRS	Service général du Renseignement et de la Sécurité
SPF MOB	Service Public fédéral Mobilité & Transports
TFL	Taskforce locale
TFN	Taskforce nationale
TO	Tableau organique
VVSE	Sûreté de l'Etat
VVSG	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (Association des villes et communes de Flandre)

